

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00087
Numéro SIREN : 306 215 526
Nom ou dénomination : GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002684

**GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE
GMP**

**Société Anonyme au capital de 4.372.500 euros
Siège social : Avenue du 16^{ème} Port
76600 Le Havre**

RCS Le Havre B 306 215 526

Ci-après désignée par la « Société »

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 14 heures, l'assemblée générale de la société GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE (en abréviation « GMP »), société anonyme au capital de 4.372.500 euros, se sont réunis avenue du 16^e port au HAVRE (76600), à la suite de la convocation qui leur a été faite par le président du conseil d'administration.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Louis JONQUIERE préside la séance en tant que président du conseil d'administration.

Monsieur Laurent MARTENS, présent et acceptant, est nommé scrutateur.

Madame Chengguang LU est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 1 actionnaire, représentant 291 500 actions, sur les 291 500 actions composant le capital social, est présent ou a fait part de son vote par correspondance dans les conditions requises.

Le président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le registre des délibérations des assemblées générales,
- copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée aux commissaires aux comptes avec le récépissé postal,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande.

Le président rappelle à l'assemblée que l'ensemble de ces pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est rappelé l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions vont être prises ;
2. Examen et approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Dépenses visées à l'article 39-IV du CGI ;
5. Approbation des conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du CC ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur
8. Nomination d'un nouvel administrateur
9. Nomination d'un nouvel administrateur
10. Nomination d'un nouvel administrateur
11. Nomination d'un nouvel administrateur ; et
12. Pouvoirs pour formalités.

Le président donne alors lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Après un échange de vues entre actionnaires, et après que monsieur le président, au nom du conseil d'administration, ait fourni toutes explications sur les questions posées, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

RESOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

Première résolution

Examen et approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 39 316 686 €, ainsi qu'il suit :

- bénéfice de l'exercice 39 316 686 €

- augmenté du report à nouveau créditeur 54 761 964 €
- soit un bénéfice distribuable de 94 078 650 €
- à titre de dividende [20 000 000] €
- le solde au compte « report à nouveau » 74 078 650 €

Le dividende, d'un montant de vingt millions d'euros [20 000 000 €], correspond à une distribution d'environ 68.61 euros par action et sera mis en paiement à compter de ce jour par le biais de l'inscription en compte courant de Portsynergy Projects.

Le compte « report à nouveau » de 54 761 964 € se trouvera ainsi porté à 74 078 650 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront de la manière suivante :

- Capital social :	4 372 500 €
- Réserve légale :	437 251 €
- Autres réserves :	36 735 €
- Report à Nouveau	<u>74 078 650 €</u>
- => Capitaux propres	78 925 136 €

L'assemblée générale prend acte, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices de la Société, les dividendes suivants :

Exercice social	Dividende global
31 décembre 2019	néant
31 décembre 2020	15 000 000 euros
31 décembre 2021	néant

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Troisième résolution
Dépenses visées à l'article 39-IV du CGI

L'assemblée générale donne acte de ce que durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-IV du CGI s'élève à 27 963 €.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Quatrième résolution
Approbaton des conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du CC

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du code de commerce, conclues ou poursuivies durant l'exercice, l'assemblée générale, approuve purement et simplement ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Cinquième résolution
Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale approuve la proposition de ne verser aucun jeton de présence au conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Sixième résolution
Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Madame Chengguang LU pour une durée de six ans, lequel expirera lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Madame Chengguang LU, par courrier séparé, a déclaré accepter le renouvellement du mandat d'administrateur de la Société et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Septième résolution
Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer pour six ans, en qualité de nouvel administrateur :

*Monsieur Martin MASSON
Né le 13 août 1978 à Brest (29)
De nationalité Française
Demeurant 90 Boulevard Perier, 13008, Marseille*

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Martin MASSON, par courrier séparé, a déclaré accepter le mandat d'administrateur de la Société et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Huitième résolution
Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer pour six ans, en qualité de nouvel administrateur :

*Monsieur Dong GUI
Né le 28 novembre 1976 à Suizhou (Chine)
De nationalité Néerlandaise
Demeurant 8 Traverse Paragon Le Ruisselet BAT B1, 13008 Marseille*

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Dong GUI, par courrier séparé, a déclaré accepter le mandat d'administrateur de la Société et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Neuvième résolution
Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer pour six ans, en qualité de nouvel administrateur :

Monsieur Kristoff TORFS
Né le 22 septembre 1975 à Anvers (Belgique)
De nationalité Belge
Demeurant Mortselsesteenweg 146, 2540 Hove (Belgique)

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Kristoff TORFS, par courrier séparé, a déclaré accepter le mandat d'administrateur de la Société et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Dixième résolution
Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer pour six ans, en qualité de nouvel administrateur :

Monsieur Pierre NICOLI
Né le 11 juillet 1965 à Strasbourg (67)
De nationalité Française
Demeurant 69 Avenue Victor Hugo, 75116 Paris

jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Pierre NICOLI, par courrier séparé, a déclaré accepter le mandat d'administrateur de la Société et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

Onzième résolution
Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités prescrites par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le président rappelle aux actionnaires que le rapport de gestion, le tableau des résultats financiers et les annexes sont tenus à leur disposition Avenue du 16^{ème} port, 76600 LE HAVRE.

Louis JONQUIERE
Président du conseil d'administration

DocuSigned by:
Louis JONQUIERE
B13BE4C8D89F417...

Chengguang LU
Secrétaire

DocuSigned by:
Chengguang Lu
F371E1FBD410411...

Laurent MARTENS
Scrutateur

DocuSigned by:
Laurent MARTENS
B0C849FE86A94C1...

**GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE
GMP**

**Société Anonyme au capital de 4.372.500 €
Siège social : av du 16° Port
76600 Le Havre**

RCS Le Havre B 306 215 526

**Rapport de gestion du Conseil d'administration, à l'Assemblée Générale
Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos
Le 31 décembre 2022**

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice après lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

A. Comptes de l'exercice écoulé

Ces comptes établis selon les dispositions du plan comptable en vigueur, comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes font apparaître les éléments suivants :

Compte de résultat au 31 décembre 2022

RUBRIQUES	France	Export	Net (N-1) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	244 627 760		244 627 760	212 429 628
Chiffres d'affaires nets	244 627 760		244 627 760	212 429 628
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			135 641 2 840 281 242	60 000 1 787 202 6 052
Production d'exploitation			247 603 683	214 282 882
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			11 587 825 (636 409) 145 121 599	8 530 519 (655 597) 133 395 810
TOTAL charges externes :			156 073 016	141 270 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 142 347	3 618 852
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements Charges sociales			11 471 532 5 142 784	9 801 404 4 690 060
TOTAL charges de personnel :			16 614 316	14 491 464
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			9 786 775 58 823 3 571 821	9 770 471 246 507 686 604
TOTAL dotations d'exploitation :			13 417 419	10 703 582
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 663	27 808
CHARGES D'EXPLOITATION			190 235 700	170 112 438
Production d'exploitation			67 367 983	44 170 444

RUBRIQUE	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	67 330 164	44 170 444
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	141 100	98 600
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	141 100	98 600
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	851 368	999 223
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	851 368	999 223
RÉSULTAT FINANCIER	(710 268)	(900 623)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	56 619 897	43 269 821
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	650
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 509	62 855
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	23 659	63 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 284	175 609
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 068 813	2 107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 232 097	177 716
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 208 438)	(114 211)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 087 993	1 749 654
Impôts sur les bénéfices	14 006 780	11 410 652
RÉSULTAT DES EXERCICES	247 788 684	214 444 867
RÉSULTAT DES EXERCICES	208 451 998	184 449 683
BENEFICE OU PERTE	39 316 686	29 995 304

RUBRIQUES	2017	2016	2015	2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	4 208 618	3 845 596	363 022	613 003
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 208 618	3 845 596	363 022	613 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	102 258 972	57 078 672	45 180 300	41 489 504
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 780 909	4 012 532	708 377	607 798
Autres immobilisations corporelles	83 394 155	29 302 120	54 092 035	57 561 872
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	539 230		539 230	2 954 025
TOTAL immobilisations corporelles :	180 573 266	90 393 324	100 579 942	102 613 199
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	426 147	64 377	361 770	361 770
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	426 147	64 377	361 770	361 770
ACTIF RECONSTITUÉ	185 008 031	94 302 297	101 304 734	103 587 972
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	5 313 096		5 313 096	4 676 687
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et fins				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	5 313 096		5 313 096	4 676 687
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 443 538		3 443 538	131 057
Créances clients et comptes rattachés	29 734 463	607 650	29 126 813	30 714 901
Autres créances	4 356 186		4 356 186	4 091 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	37 534 187	607 650	36 926 537	34 937 740
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 934 271		27 934 271	23 152 822
Charges constatées d'avance	2 143 172		2 143 172	1 797 098
TOTAL disponibilités et divers :	30 077 443		30 077 443	24 949 920
ACTIF COURANT	72 000 520	609 650	72 317 677	54 584 347
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	268 532 758	94 310 947	173 621 811	168 152 319

	N°1 31/12/2022	N°1-1 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 372 500	4 372 500	4 372 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	437 251	437 251
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	36 735	36 735
Autres réserves		
Report à nouveau	54 761 964	49 766 660
Résultat de l'exercice	30 316 686	20 995 304
TOTAL situation nette :	98 925 135	84 608 450
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	98 925 135	84 608 450
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
APRES FOND PROPRES		
Provisions pour risques	4 333 444	1 561 896
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 333 444	1 561 896
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 260 589	7 458 502
Emprunts et dettes financières divers	18 185 650	23 653 891
TOTAL dettes financières :	23 446 239	31 112 393
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 210 141	23 520 161
Dettes fiscales et sociales	12 745 981	13 282 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 730 855	8 174 891
Autres dettes	5 010 975	5 301 697
TOTAL dettes diverses :	46 697 952	50 368 894
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	219 041	200 696
DETTES	70 363 232	61 981 973
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 73 621 811	168 152 319

B. Modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.
(art. L 232-6 du code de commerce)

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes, lesquels ont été établis conformément aux règlements ANC relatifs aux évaluations, amortissements et dépréciations des actifs.

C. Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 39 316 686 € et proposons à l'assemblée de l'affecter de la manière suivante :

- D'affecter la totalité du résultat en « report à nouveau » soit : 39 316 686 €

Le compte en « report à nouveau » de 54 761 964 € se trouvera ainsi porté à 94 078 650 €.

Ainsi les capitaux propres après affectation du résultat se présenteront comme suit :

- Capital social :	4 372 500 €
- Réserve légale :	437 251 €
- Autres réserves :	36 735 €
- Report à Nouveau	<u>94 078 650 €</u>
- => Capitaux propres	98 925 136 €

D. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices précédents et avoir fiscal correspondant.
(CGI art. 243 bis)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un dividende a été versé à Portsynergy Projects s'élevant à 51,46 euros pour chacune des 291 492 actions (montant total : 15 000 000 euros),
- aucun bénéfice n'a été distribué aux actionnaires au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2021.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le tableau des résultats financiers faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

E. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'année 2022 a été marquée par une diminution des volumes de 2%.

Cette baisse de volume a été compensée par une augmentation des activités complémentaires ce qui a entraîné une hausse du chiffre d'affaires de 15%.

Compte tenu de la hausse moins forte des charges d'exploitation (+12%) le résultat d'exploitation progresse de +30%.

Le résultat d'exploitation progresse donc fortement à 57 M€ contre 44 M€ en 2021.

Le résultat financier est négatif à -0,7 M€ s'améliorant légèrement par rapport à 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,2 M€.

Le résultat net est positif à hauteur de 39 M€ en forte progression par rapport à 2021.

Nous vous présentons ci-après les ratios significatifs de la société :

	31/12/2022	
	Engagement	Réalisé
Ratio Endettement/ Fonds Propres	< 1.50	- 0,08
Endettement / EBE	< 3.50	- 0,13

Compte-tenu du résultat de l'entreprise, nos ratios d'endettement sont respectés.

En 2022, un dividende exceptionnel a été versé à Portsynergy Projets d'un montant de 25 000 000 €.

F. Evolution et perspectives d'avenir

Nous avons comme objectifs :

- la proposition de nouveaux services et la valorisation de nos services existants,
- la recherche constante d'optimisation de nos coûts afin de garantir et pérenniser l'équilibre économique de l'entreprise,
- l'optimisation de notre exploitation et l'amélioration de notre compétitivité face aux ports du « range Nord Européen ».

Ainsi, afin de renforcer la confiance de nos clients, tout est mis en œuvre pour :

- Améliorer notre qualité de service ;
- Accroître nos volumes;
- Rechercher toutes les sources d'économie et de productivité ;
- Réaliser les investissements stratégiques indispensables au développement de la société et sa pérennité.

G. Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-IV du CGI s'élève à 27 963 € pour l'exercice 2022 et ce, au vu des dispositions de l'article 223 quater du CGI.

Enfin, nous vous rappelons qu'il n'a pas été alloué de jetons de présence durant l'exercice.

H. Conventions libres et réglementées

La liste de ces conventions, établie conformément aux obligations légales, est jointe en annexe.

I. Tableau des participations et filiales

(Sous réserve des dispositions de l'article L233-8 du commerce)

Filiales et participations : En milliers d'€	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu en %	Résultat du dernier exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
- EAT SA	595 K€	65%	-10 K€
- MTN SARL	10 K€	100%	Nul
- SEPOD	0 K€	100%	-2 K€
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- ASCOT SAS	1 511 K€	50%	406K€
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A			
2. Participations non reprises en A			

SA EUROPE ATLANTIQUE TERMINAL

Au capital de 450 000 €, immatriculée au RCS HAVRE B 353 166 838

Siège social : avenue du 16^e port, 76600 LE HAVRE

Nous détenons une participation de 65 % dans le capital de cette société dont les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont :

Chiffre d'affaires : 2 789 K€

Résultat : perte 10 K€

SARL MANUTENTION TERMINAL NORD

Au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS HAVRE B 391 182 805

Siège social : avenue du 16^e port, 76600 LE HAVRE

Nous détenons une participation de 100 % dans le capital de cette société, dont les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont :

Produits d'exploitation : 95 717 K€

Résultat : Nul

SAS SEPOD

Au capital de 1 €, immatriculée au RCS HAVRE B 889 543 617

Siège social : avenue du 16^e port, 76600 LE HAVRE

Nous détenons une participation de 100 % dans le capital de cette société, dont les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont :

Produits d'exploitation : Nul
Résultat : perte de 2K€

SAS ASCOT

Au capital de 152 000 €, immatriculée au RCS HAVRE B 364 500 264
Siège social : avenue du 16^e port, 76600 LE HAVRE

Nous détenons une participation de 50 % dans le capital de cette société, dont les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont :
Chiffre d'affaires : 4 892 K€
Résultat bénéficiaire : 406 K€

J. Actionnariat de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous rappelons l'identité des personnes détenant :

- plus du vingtième du capital : Néant,
- plus du dixième du capital : Néant,
- plus du cinquième du capital: Néant,
- plus du tiers du capital : néant,
- plus de la moitié du capital : SAS "**Portsynergy Projects**"
- action détenue par les salariés : Néant

K. Frais de recherche et de développement

Néant.

L. Administration et contrôle de la société

Après examen de la situation des mandats, nous vous informons qu'aucun mandat n'arrive à expiration avec la présente assemblée générale.

M. Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires durant l'exercice

La liste des mandats se trouve en annexe de ce présent rapport.

N. Rémunération des mandataires sociaux

Il n'y a pas de rémunération des mandataires sociaux.

O. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible d'une information n'est survenu depuis le 31 décembre 2022.

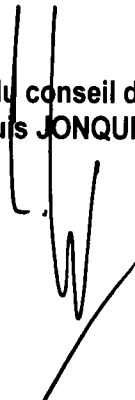
P. Informations concernant les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (dite « LME ») du 4 août 2008, nous vous donnons ci-dessous des informations sur les délais de paiement :

Délai de paiement fournisseurs (en €)	2022	2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 210 141	23 520 161
Dont entreprises liées	14 130 182	14 195 859
Dont facture à recevoir	4 242 921	3 248 574
Dont fournisseurs externes	5 837 038	6 075 728
Fournisseurs en litige	199 201	2 104 920
Fournisseurs externes échéance > 31/10/22	260	1 457
Fournisseurs externes échéance > 30/11/22	1 040	3 089
Fournisseurs externes échéance > 31/12/22	-	10 391
Fournisseurs externes échéance > 31/01/23	374 732	108 779
Fournisseurs externes échéance > 29/02/23	5 272 196	473 210
		3 384 274

Nous vous demandons de bien vouloir donner ensuite votre accord sur le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le président du conseil d'administration
Louis JONQUIERE



**GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE
GMP**

**Société Anonyme au capital de 4.372.500 €
Siège social : Avenue du 16^{ème} Port
76600 Le Havre**

RCS Le Havre B 306 215 526

Annexe 1- Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires durant l'exercice

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, les différents mandats exercés par les mandataires sociaux de la société sont les suivants au 31 décembre 2022 :

Monsieur Louis JONQUIERE

- Président directeur général /administrateur EAT SA
- Président /administrateur ASCOT SAS
JELETRANS
SEGEMO
CCCP
GIE-IP
- Vice-Président administrateur GEMO
- Président du conseil d'administration/administrateur GMP SA
- Président PORTSYNERGY PROJECTS
- Membre du conseil de surveillance SOGET
- Membre du conseil de développement GPMH
- Administrateur UMEP
- Président UNIM

Monsieur Laurent MARTENS

- Président et membre du comité de direction TERMINAL DES FLANDRES
- Président membre du comité de direction SAMR
- Président du conseil d'administration INTRAMAR
ISLA VERDE ALGECIRAS TERMINAL HOLDING SL
ADANI CMA MUNDRA TERMINAL PRIVATE
LIMITED
ODESSA TERMINAL HOLDCO Limited
- Président directeur général administration SAMP
- Président RIDHA NBD FREE ZONE
TERMINAL MARITIME DEL GUADALQUIVIR
CSP Zeebrugge Terminal
SICEA SAS
- Directeur général TERMINAL DU GRAND OUEST SAS
TERMINAL LINK
TERMINAL LINK GRECE
- Membre du comité de direction TERMINAL LINK MIAMI
- Directeur TERMINAL LINK BAYPORT
- Président du conseil d'administration et
- Représentant CMA TERMINALS HOLDING CMA TERMINALS MAURITANIE

- (Président)
 - GUADELOUPE-GUYANNE-MARTINIQUE-
Espagne-CAMEROUN-MAYOTTE-NIGER-
France – ALASKA – IRAC - ANTILLES
ISLA VERDE ALGECIRAS TERMINAL
CMA TERMINALS INVESTMENTS 2 SAS
THESSALONIKI Port Authority SA
- Vice-président
- Administrateur
 - MGM
 - PORTSYNERGY PROJECTS
 - GMP
 - FOS HOLCO SAS
 - LEKKI FREEPORT TERMINAL LFZ ENTREPRISE
 - KRIBI CONTENEUR TERMINAL France - CAMEROON
 - DRONERO INVERSIONNES SL
 - ROTTERDAM WORLD GATEWAY
 - CMA CGM PSA Lion Terminal Pte. Ltd
 - CMA CGM Kaohsiung Terminal Co Limited
 - GEMADEPT TERMINAL link Cai
 - SOUTH EUROPE GATEWAY THESSALONIKI
 - MALTA FREEPORT TERMINALS Limited
 - MARSEILLE MANUTENTION
 - CD HOLDING Oy
 - MULTI LINK Terminals Ltd Oy
 - MFTL Holding Limited
 - South Florida Container Terminal LLC
 - Gulftainer Lebanon SAL
 - PUERTO BAHIA COLOMBIA DE URABA SA
 - CMA Terminal Khalifa LLC
 - CMA Beirut Terminal SAL

Madame Chengguang LU

- Administrateur
 - APL SITC Terminal Holdings Pte Ltd
 - Mitorient Enterprise Pte Ltd
 - Mitorient Holding Pte Ltd
 - GMP
 - Kingston Freeport Terminal Limited
 - MFTL Holding Limited
 - Roterdam World Gateway BV
 - SOMAPORT
 - Initial Sun Limited
 - CMA CGM Terminals Iraq
 - Qingda Qianwan United Advance Container Terminal
- Membre du conseil d'administration
 - FOS Holdco
 - PORTSYNERGY PROJECTS
 - TERMINAL DES FLANDRES
 - TERMINAL DU GRAND OUEST
- Président du conseil d'administration Terminal Link Houston Stevedoring
- Représentant permanent of TL Eurogate Tanger

**GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE
GMP**

**Société Anonyme au capital de 4.372.500 €
Siège social : Avenue du 16^{ème} Port
76600 Le Havre**

RCS Le Havre B 306 215 526

Annexe 2- Conventions réglementées

1/ Convention d'assistance administrative avec la société EAT

Nature et objet : Assistance administrative fournie à la société E.A.T.

Modalités : Par conventions administratives approuvées par le conseil d'administration, GMP a facturé à ce titre un montant de 169 137 € HT pour l'exercice 2022.

2/ Prestations d'assistance administrative, commerciale et technique avec la société Portsynergy Projects (ex MTND)

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 17 septembre 2002 a approuvé la convention d'assistance administrative, commerciale et technique avec la société Portsynergy Projects.

Modalités : La facturation des prestations d'assistances administratives réalisées par Portsynergy Projects a fait l'objet d'une charge de 1 300 000 € HT au titre de l'exercice 2022.

3/ Convention d'assistance administrative avec la société ASCOT

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 17 septembre 2002 a approuvé la convention d'assistance administrative avec ASCOT.

Modalités : Les prestations d'assistance administrative réalisées par GMP ont fait l'objet d'une facturation de 394 000 € au titre de l'exercice 2022.

4/ Convention d'assistance administrative avec JELETRANS

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 17 septembre 2002 a approuvé la convention d'assistance administrative avec JELETRANS.

Modalités : Les prestations d'assistance administrative réalisées par GMP ont fait l'objet d'une facturation de 132 000 € HT au titre de l'exercice 2022.

5/ Convention d'assistance administrative avec Portsynergy Projects

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 17 décembre 2003 a approuvé la convention d'assistance administrative avec Portsynergy Projects.

Modalités : Les prestations d'assistance administrative réalisées par GMP ont fait l'objet d'une facturation de 25 500 € HT au titre de l'exercice 2022.

6/ Convention d'assistance administrative avec NEQUANONE

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 29 octobre 2009 a approuvé la convention d'assistance administrative avec la société NEQUANONE.

Modalités : Les prestations d'assistance administrative réalisées par GMP ont fait l'objet d'une facturation de 1 847 € HT au titre de l'exercice 2022.

7/ Convention de sous-location de terrain au profit de la société ASCOT

Nature et Objet : Le conseil d'administration en date du 17 décembre 2003 a approuvé la convention de sous-location de hangar et de terrain (prises reefers comprises) sur le site de Moselle en faveur de son activité au profit de la société ASCOT.

Modalités : Cette convention a donné lieu à une facturation de 277 652 € HT au titre de 2022.

8/ Convention de location de bureaux de NEQUANONE à GMP

Nature et objet : Le conseil d'administration en date du 29 octobre 2009 a approuvé la convention de sous location de bureaux de NEQUANONE à la société GMP.

Modalités : Cette prestation a donné lieu à une charge de 133 004 € HT au titre de 2022.

9/ Emprunt consenti à GMP par PORTSYNERGY PROJECTS S.A.S (ex-convention Portsynergy SAS)

Nature et objet : Le conseil d'administration en date du 10 octobre 2005 a approuvé la convention concernant le renforcement des fonds propres de GMP par un apport de ses actionnaires de référence (Portsynergy SAS) à hauteur de 22,20 % (17.790 K€) du montant global du projet Terminal de France sous forme d'un prêt intragroupe à GMP pour la durée des financements bancaires liés à ce projet et rémunéré au taux Euribor 3 mois plus 1,2%. En 2011, Portsynergy Sas a pris l'engagement de ne pas réclamer le paiement du solde de cet apport tant que le crédit pour lequel un contrat de financement a été signé le 2 août 2010 entre GMP et un pool bancaire ne soit intégralement remboursé.

Modalités : Cette convention a donné lieu à une charge financière de 221 852 € HT au titre de l'exercice 2022.

10/ Convention de refacturation de bord à quai EAT

Nature et objet : Une convention de refacturation de bord à quai a été signée entre la société EAT et GMP.

La présente convention a commencé à courir le 1er janvier 2011.

Modalités : La facturation d'EAT à la GMP s'élève au titre de l'exercice 2022 à 489 211 € HT.

Annexe 3 – Convention libre

1/ Convention d'intégration fiscale avec Portsynergy Projects S.A.S

Nature et Objet : Portsynergy Projects sas est devenue société mère de l'intégration fiscale suite à une fusion inversée de la société mère Portsynergy sas dans la société fille Portsynergy Projects sas (radiation de Portsynergy sas le 13/10/2022). L'option survie de l'intégration fiscale initiale via l'article 223 L 6 c a été mise en place. Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été signée le 1er décembre 2022 par la société GMP qui autorise la société Portsynergy Projects Sas (société-mère), a se constituer seule redevable de l'impôt sur la société GMP, en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, en application des dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1er janvier 2022.

Modalités : Cette convention prend effet à partir du 1er janvier 2022 et reconduite tacitement

**GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE
GMP**

**Société Anonyme au capital de 4.372.500 €
Siège social : Avenue du 16^{ème} Port
76600 Le Havre**

RCS Le Havre B 306 215 526

Annexe 3- Tableau des résultats des 5 derniers exercices

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (Ce tableau est établi en Euros)	2018 Exercice 12 mois	2019 Exercice 12 mois	2020 Exercice 12 mois	2021 Exercice 12 mois	2022 Exercice 12 mois
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	173 650 118	180 437 465	178 784 413	212 429 628	244 627 760
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	24 270 744	30 342 657	32 807 943	53 419 632	67 469 276
Impôts sur les bénéfices	2 358 498	3 252 905	5 954 640	11 410 652	14 006 780
Participation des salariés due au titre de l'exercice	350 507	493 251	1 047 711	1 749 654	2 087 993
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 434 038	18 646 536	18 612 623	29 995 304	39 316 686
Résultat distribué				15 000 000	
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	73,97	91,24	88,53	138,11	176,24
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	46,09	63,97	63,85	102,90	134,88
Dividende attribué à chaque action				51,46	
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	204	208	213	215	220
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 526 818	8 940 739	9 486 028	9 801 404	11 471 532
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, ...)	4 277 468	4 445 451	4 646 998	4 690 060	5 142 784

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		G.M.P.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise		AVENUE DU 16EME PORT 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET*		3 0 6 2 1 5 5 2 6 0 0 0 3 0		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 208 618	AG	3 845 596
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et comptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	102 258 972	AQ	57 078 672
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 780 909	AS	4 012 532
	Autres immobilisations corporelles	AT	83 394 155	AU	29 302 120
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et comptes	AX	539 230	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	426 147	CV	64 377
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	195 608 031	BK	94 303 297
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	5 313 096	BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 443 538	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29 734 463	BY	607 650
	Autres créances (3)	BZ	4 356 186	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE
Disponibilités		CF	27 934 271	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 143 172	CI	
	TOTAL (III)	CJ	72 924 727	CK	607 650
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	268 532 758	IA	94 910 947
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *					592 079
Immobilisations :				Stocks :	
				Créances :	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		G.M.P	Exercice N		
			Néant <input type="checkbox"/> *		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ... 4 372 500)		DA	4 372 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	437 251	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)		DF	36 735	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	54 761 964	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	39 316 686	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	98 925 135	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	4 333 444	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	4 333 444	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	5 260 589	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	18 185 650	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	24 210 141	
	Dettes fiscales et sociales		DY	12 745 981	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	4 730 855	
	Autres dettes		EA	5 010 975	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	219 041	
	TOTAL (IV)		EC	70 363 232	
	Ecarts de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	173 621 811	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	47 762 060		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : G.M.P		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue biens *	FD	FE	FF		
	services*	FG	FH	FI	244 627 760	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	244 627 760	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	135 641	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	2 840 281	
	Autres produits (1) (11)			FQ	242	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	247 603 925	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	11 587 825	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(636 409)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	145 121 599	
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 142 347	
Salaires et traitements*				FY	11 471 532	
Charges sociales (10)				FZ	5 142 784	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations - dotations aux amortissements*			GA	9 786 775
		- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	58 823
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3 571 821	
Autres charges (12)				GE	26 663	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	190 273 760	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	57 330 164	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	141 100	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	141 100		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	851 368	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	851 368		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(710 268)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	56 619 897	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise		G.M.P		Néant <input type="checkbox"/>		* <input type="checkbox"/>		
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	150			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	23 509			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	23 659			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	163 284			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 068 813			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 232 097			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 208 438)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	2 087 993			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	14 006 780			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	247 768 684			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	208 451 998			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	39 316 686			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY			
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	6 289 171		
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	141 100		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	342 007		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	10 000		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 480 679		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	15 191			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6				
	Dont cotisations facultatives Madelin			A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PENALITES AMENDES				630				
DEPART SALARIES				162 654				
CESSIONS ACTIFS IMMOBILISES				1 068 813		23 509		
REMBOURSEMENT MATERIEL						150		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		1		2		3							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		4		5		6							
CORPORELLES										7		8		9		10							
FINANCIÈRES										11		12		13		14							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										15		16		17		18							
Désignation de l'entreprise : G.M.P														Néant <input type="checkbox"/>		*							
INCORP.										CZ		D8		D9									
Autres postes d'immobilisations incorporelles										KD		4 263 966		KE		KF		93 259					
CORPORELLES										KG		KH		KI									
Terrains										KJ		KK		KL									
Constructions										KM		70 446 994		KN		7 207 321							
Sur sol propre										KP		25 120 461		KQ		1 840 300							
Sur sol d'autrui										KS		4 647 569		KT		331 936							
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										KV		48 205		KW		KX							
Installations techniques, matériel et outillage industriels										KY		77 497 499		KZ		LA		1 019 842					
Autres immobilisations corporelles										LB		4 602 386		LC		LD		494 487					
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LE				LF		LG							
Matériel de transport *										LH				LI		LJ							
Matériel de bureau et mobilier informatique										LK		2 954 025		LL		LM		350 804					
Emballages récupérables et divers *										LN		185 317 138		LO		LP		11 244 690					
Immobilisations corporelles en cours																							
Avances et acomptes																							
TOTAL III																							
FINANCIÈRES										8G				8M		8T							
Participations évaluées par mise en équivalence										8U		426 147		8V		8W							
Autres participations										IP				IR		IS							
Autres titres immobilisés										IT				IU		IV							
Prêts et autres immobilisations financières										LQ		426 147		LR		LS							
TOTAL IV										ØG		190 007 252		ØH		ØJ		11 337 949					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																							
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		1		3		4							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		2		5		6							
CORPORELLES										7		8		9		10							
FINANCIÈRES										11		12		13		14							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										15		16		17		18							
INCORP.										IN		CØ		DØ		D7							
Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		148 606		LV		4 208 618		IX					
CORPORELLES										IP		LX		LY		LZ							
Terrains										IQ		MA		MB		MC							
Constructions										IR		MD		ME		MF							
Sur sol propre										IS		MG		MH		MI							
Sur sol d'autrui										IT		MJ		MK		ML							
Inst. gales, agenets et am. des constructions										IU		198 596		MM		MN		MO					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										IV		121 988		MQ		MR							
Autres immobilisations corporelles										IW		146 275		MT		MU							
Inst. gales, agenets, aménagements divers										IX				MW		MX							
Matériel de transport										MY				NA		NB							
Matériel de bureau et informatique, mobilier										NC		2 765 599		NE		539 230		NF					
Emballages récupérables et divers*										NY		2 765 599		NH		190 973 266		NI					
Immobilisations corporelles en cours																							
Avances et acomptes																							
TOTAL III																							
FINANCIÈRES										IZ		ØU		M7		ØW							
Participations évaluées par mise en équivalence										IØ		ØX		ØY		426 147		ØZ					
Autres participations										I1		2B		2C		2D							
Autres titres immobilisés										I2		2E		2F		2G							
Prêts et autres immobilisations financières										I3		NJ		NK		426 147		2H					
TOTAL IV																							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		2 765 599		ØK		2 971 570		ØL		195 608 031		ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: G.M.P

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1. ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise		G. M. P		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 650 963	PF	343 240	PG	148 606	PH	3 845 596
TOTAL I		RK	3 650 963	RM	343 240	RN	148 606	RO	3 845 596
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	36 747 757	PS	2 944 335	PT	1 294 339	PU	38 397 753
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	17 330 194	PW	1 350 726	PX		PY	18 680 920
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 039 770	QA	171 308	QB	198 547	QC	4 012 532
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	44 349	QE	2 021	QF		QG	46 371
	Matériel de transport	QH	20 577 389	QI	4 675 109	QJ	116 874	QK	25 135 624
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 964 479	QM	300 037	QN	144 391	QO	4 120 125
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	82 703 939	QV	9 443 536	QW	1 754 151	QX	90 393 324
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	86 354 902	ØP	9 786 775	ØQ	1 902 757	ØR	94 238 920
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)		
						NZ			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>G.M.P</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2022

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	592 079				592 079			
	Autres créances clients		UX	29 142 384		29 142 384					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 180		4 180					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	40 006		40 006					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 904 481		1 904 481				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	29 049		29 049					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 378 470		2 378 470					
	Charges constatées d'avance		VS	2 143 172		2 143 172					
	TOTAUX			VT	36 233 822	VU	35 641 742	VV	592 079		
RENVOS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	72		72					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	5 260 518		2 198 133		3 062 385			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	306 676		86 658		220 018				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	24 210 141		24 210 141						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 273 886		5 273 886						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 643 095		1 643 095						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 556 332		3 556 332					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 272 667		2 272 667					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 730 855		3 202 086		1 528 770				
Groupe et associés (2)		VI	17 878 974		88 974				17 790 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 010 975		5 010 975						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	219 041		219 041						
TOTAUX			VY	70 363 232	VZ	47 762 060		4 811 172		17 790 000	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	8 035 276	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : G.M.P		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N. clos le : 31122022						
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	39 316 686			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible			WE	27 963		XE	44 100	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	16 137				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	5 075 287		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	5 075 917
	Amendes et pénalités			WJ	630		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	14 006 780		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN		
										WO			
										XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	10 000		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I		WR	58 453 483		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	3 366 008		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV		
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WH		
	- imposées au taux de 0 %										WP		
	- imposées au taux de 19 %										WW		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB		
	- imputées sur les déficits antérieurs										I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	7 055				ZX	134 045		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZY			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										XD			
Majoration d'amortissement*										XF			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice ou les impositions*		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexes A)		L5		
			Société investissements immobiliers créées (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA					
	ZFU-TE (art.44 octies A)		Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 sexdecies)		ØV	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
					PP				Zone de développement prioritaire (art 44 septedecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG	595 409		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2022

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	4 095 462
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	54 358 021		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	54 358 021	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>G.M.P</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 396 824
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV 960 319	ZW 959 309
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS LITIGES RAIL	8X	1 250 000	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PARTICIPATION	9K	2 505 592	9L 2 099 584
ORGANIC	9M	359 376	9N 307 115
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 5 075 287	YO 3 366 008
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2022

Désignation de l'entreprise G.M.P										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	49 766 660	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	29 995 304		Dividendes		ZE	25 000 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
					Report à nouveau		ZG	54 761 964						
TOTAL I			ØF	79 761 964	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	79 761 964					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 50 064 637)										YQ	18 733 460		
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	106 771 777		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 3 468 471)										XQ	4 055 703		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 966 957		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 742 177		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	27 584 986		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	145 121 599		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 546 319	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	2 596 028			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	4 142 347			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	2 717 600		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	9 030 260		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	10 250 412		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	3,67 %		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP)										— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0)		ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA 54 358 021 Plus-values à 15% JK)										Plus-values à 0%	JL	
										Plus-values à 19%	JM			
Groupe : résultat d'ensemble. JD 55 904 563 Plus-values à 15% JN)										Plus-values à 0%	JO			
										Plus-values à 19%	JP			
										Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale. JH 2										N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	35210380800023	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2022

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	3 CHASSIS 07062018	1 210		1 210		
	2	CHASSIS 188 07062018	330		330		
	3	VEHICULE 22 22101998	15 367		15 367		
	4	CHASSIS AK2 07062018	330		330		
	5	CHASSIS DG9 07062018	550		550		
	6	LICENCES 01012014	148 606		148 606		
	7	VOIE DE GRU 01082006	1 370 544		877 119	493 425	
	8	VOIE PORTIQ 01012012	985 560		417 220	568 340	
	9	DIVERS MATE 01082017	54 327		54 327		
	10	DIVERS OUTI 01052016	73 504		73 504		
	11	DIVERS AGEN 01092016	67 795		67 795		
	12	2 MAINS COU 01072017	2 970		2 921	50	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	1 200	1 200	1 200			
	2	1 250	1 250	1 250			
	3						
	4						
	5	800	800	800			
	6						
	7		(493 425)	(493 425)			
	8		(568 340)	(568 340)			
	9						
	10						
	11						
	12		(50)	(50)			
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			(1 045 304)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭				(B)	(Ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Extension 1

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise G.M.P

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	RENAULT 943YJ76 10042006	7 818			7 818	
	RENAULT BP760RH 10062011	4 500			4 500	
	CITROEN CJ882HK 01092012	9 915			9 915	
	KANGOO CR504XX 01042013	5 644			5 644	
	RENAULT EC615PL 01122019	13 100			13 100	
	CITROEN DF572EQ 07062018	14 400			14 400	
	RENAULT AN960HJ 01032016	7 333			7 333	
	CITROEN AQ254DT 09012013	7 510			7 510	
	DACIA EY884JD 23022022	5 997			883	5 115
	RENAULT BE645BM 01122010	6 650			6 650	
	RENAULT DP651ED 19032018	171			171	
	RENAULT DS806XX 04102018	171			171	
	RENAULT DS159XZ 04102018	171			171	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
500	500	500				
5 000	5 000	5 000				
125	125	125				
125	125	125				
6 000	885	885				
1 500	1 500	1 500				
1 500	1 500	1 500				
1 500	1 500	1 500				

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2022

Désignation de l'entreprise : G.M.P Néant *

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input type="checkbox"/> .	
● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> .	
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/> .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : G.M.P		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : G.M.P		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	220	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG	10	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	244 627 760	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 426 704	
TOTAL 1	OX	246 054 464	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	242	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	135 641	
Variation positive des stocks	OD	636 409	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	772 292	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	11 587 825	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	134 776 725	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	277 652	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	26 663	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	146 668 865	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	100 157 891
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	100 157 891	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

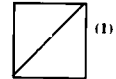
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 0 6 2 1 5 5 2 6 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.M.P

ADRESSE (voie) AVENUE DU 16EME PORT

CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 291500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 22 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination PORTSYNERGY PROJECTS

N° SIREN (si société établie en France) 3 5 2 1 0 3 8 0 8 % de détention 100 Nb de parts ou actions 291500

Adresse : N° Voie AVENUE DU 16EME PORT

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital) (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 0 6 2 1 5 5 2 6 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.M.P

ADRESSE (voie) AVENUE DU 16EME PORT

CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique	SAS	Dénomination	ASCOT	N° SIREN (si société établie en France)	3 6 4 5 0 0 2 6 4	% de détention	50		
Adresse :	N°	Voie	AVENUE DU 16EME PORT	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE	Pays	
Forme juridique	SA	Dénomination	EAT	N° SIREN (si société établie en France)	3 5 3 1 6 6 8 3 8	% de détention	65		
Adresse :	N°	Voie	AVENUE DU 16EME PORT	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE	Pays	
Forme juridique	SRL	Dénomination	MTN	N° SIREN (si société établie en France)	3 9 1 1 8 2 8 0 5	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	AVENUE DU 16EME PORT	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE	Pays	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SEPOD	N° SIREN (si société établie en France)	8 8 9 5 4 3 6 1 7	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	AVENUE DU 16EME PORT	Code Postal	76600	Commune	LE HAVRE	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
G.M.P 3065 AVENUE DU 16EME PORT 76600 LE HAVRE		3065 AVENUE DU 16EME PORT 76600 LE HAVRE	
SIRET 30621552600030			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012022

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS PORTSYNERGY PROJECTS

SIRET : 35210380800023

3065 AVENUE DU 16EME PORT 76600 LE HAVRE

B ACTIVITE

Activités exercées MANUTENTION PORTUAIRE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	54 358 021	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé NAVISION
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 09022023 Lieu : u HAVRE Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : SA JONQUIERE LOUIS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Edition du 09/02/23 à 16:23:16

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	25 000 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	25 000 000		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		25 000 000	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								



DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012022

ET CLOS LE

31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme G.M.P

3065 AVENUE DU 16EME PORT

76600 LE HAVRE

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 09022023

Signature,

Nom et qualité du signataire



Générale de Manutention Portuaire

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PYC', written over a horizontal line.

Pierre-Yves Chardin

G.M.P
AVENUE DU 16EME PORT
76600 LE HAVRE
0235256060

1 1



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022



VILT
3065 AVENUE DU 16EME PORT
76600 LE HAVRE
Téléphone : 0235256060

Bilan



Bilan Actif

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	4 208 618	3 845 596	363 022	613 003
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 208 618	3 845 596	363 022	613 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	102 258 972	57 078 672	45 180 300	41 489 504
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 780 909	4 012 532	768 377	607 798
Autres immobilisations corporelles	83 394 155	29 302 120	54 092 035	57 561 872
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	539 230		539 230	2 954 025
TOTAL immobilisations corporelles :	190 973 266	90 393 324	100 579 942	102 613 199
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	426 147	64 377	361 770	361 770
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :	426 147	64 377	361 770	361 770
ACTIF IMMOBILISÉ	196 608 031	94 803 297	101 304 734	103 587 973
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	5 313 096		5 313 096	4 676 687
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	5 313 096		5 313 096	4 676 687
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 443 538		3 443 538	131 057
Créances clients et comptes rattachés	29 734 463	607 650	29 126 813	30 714 901
Autres créances	4 356 186		4 356 186	4 091 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	37 534 188	607 650	36 926 537	34 937 740
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 934 271		27 934 271	23 152 822
Charges constatées d'avance	2 143 172		2 143 172	1 797 098
TOTAL disponibilités et divers :	30 077 443		30 077 443	24 949 920
ACTIF CIRCULANT	72 924 727	607 650	72 317 077	64 564 347
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	268 532 758	94 910 947	173 621 811	168 152 319

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 10/05/23

Devise d'édition

G.M.P

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 4 372 500	4 372 500	4 372 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	437 251	437 251
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	36 735	36 735
Autres réserves		
Report à nouveau	54 761 964	49 766 660
Résultat de l'exercice	39 316 686	29 995 304
TOTAL situation nette :	98 925 135	84 608 450
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	98 925 135	84 608 450
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 333 444	1 561 896
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 333 444	1 561 896
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 260 589	7 458 502
Emprunts et dettes financières divers	18 185 650	23 953 891
TOTAL dettes financières :	23 446 239	31 412 393
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 210 141	23 520 161
Dettes fiscales et sociales	12 745 981	13 282 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 730 855	8 174 891
Autres dettes	5 010 975	5 391 697
TOTAL dettes diverses :	46 697 952	50 368 894
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	219 041	200 686
DETTES	70 363 232	81 981 973
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	173 621 811	168 152 319

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	244 627 760		244 627 760	212 429 628
Chiffres d'affaires nets	244 627 760		244 627 760	212 429 628
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			135 641	60 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 840 281	1 787 202
Autres produits			242	6 052
PRODUITS D'EXPLOITATION			247 803 925	214 282 882
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 587 825	8 530 519
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(636 409)	(655 597)
Autres achats et charges externes			145 121 599	133 395 810
TOTAL charges externes :			156 073 016	141 270 733
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 142 347	3 618 852
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			11 471 532	9 801 404
Charges sociales			5 142 784	4 690 060
TOTAL charges de personnel :			16 614 316	14 491 464
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 786 775	9 770 471
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			58 823	246 507
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 571 821	686 604
TOTAL dotations d'exploitation :			13 417 419	10 703 582
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 663	27 808
CHARGES D'EXPLOITATION			190 273 760	170 112 438
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			57 330 164	44 170 444

Compte de Résultat (Seconde Partie)

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 330 164	44 170 444
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	141 100	98 600
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	141 100	98 600
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	851 368	999 223
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	851 368	999 223
RÉSULTAT FINANCIER	(710 268)	(900 623)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	56 619 896	43 269 821
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150	650
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 509	62 855
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	23 659	63 505
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 284	175 609
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 068 813	2 107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 232 097	177 716
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 208 438)	(114 211)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 087 993	1 749 654
Impôts sur les bénéfices	14 006 780	11 410 652
TOTAL DES PRODUITS	247 768 684	214 444 987
TOTAL DES CHARGES	208 461 998	184 449 683
BÉNÉFICE OU PERTE	39 316 686	29 995 304

Annexe



Règles & Méthodes Comptables

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

La société GMP est détenue à 100% par la société PORTSYNERGY PROJECTS SAS, dont le siège est à Le Havre, avenue du 16ème Port.

La société est intégrée fiscalement par la société Portsynergy Projects SAS dont le siège est à Le Havre, depuis le 1er janvier 2022.

Les activités de la société s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire et activités annexes.

Les comptes annuels de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du ANC, relatif à la réécriture du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Règlement ANC N°2014-03 relatifs aux évaluations, amortissements et dépréciations des actifs : les textes précités imposent notamment l'enregistrement des immobilisations par composant et le calcul des amortissements sur la durée d'utilité des biens concernés. Notre société appliquait déjà des durées d'utilisation spécifiques à chaque type d'immobilisations, lesquelles étaient déjà identifiées en tant que composant avant l'entrée en vigueur des dits règlements. En conséquence, il n'y a pas eu d'incidence notable à relever sur l'exercice 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : 10-25 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10-20 ans
- Installations techniques : 5-10 ans
- Matériel et outillages industriel : 5-25 ans
- Matériel informatique et logiciel : 5-10 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation Ascot - QP du capital détenue 50% :	54 814€
Titres de participation EAT - QP du capital détenue 65% :	296 956€
Titres de participation MTN - QP du capital détenue 100% :	10 000€

Total Immobilisations financières : 361 770€

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode CUMP.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Concernant les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Concernant les valeurs mobilières de placement, la plus-value constatée entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée. Cependant en cas de moins-value latente, celle-ci donne lieu à une dépréciation.

ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été comptabilisés dans les différents comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2022 sont de 47 250€ HT.

L'effectif moyen du personnel sur 2022 est de 220.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2022

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2022

A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2022 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 mai 2023.

Immobilisations

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 263 966		93 259
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 263 966		93 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	70 446 994		7 207 321
Constructions installations générales	25 120 461		1 840 300
Installations techniques et outillage industriel	4 647 569		331 936
Installations générales, agencements et divers	48 205		
Matériel de transport	77 497 499		1 019 842
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 602 386		494 487
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	2 954 025		350 804
TOTAL immobilisations corporelles :	185 317 138		11 244 690
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	426 147		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	426 147		
TOTAL GÉNÉRAL	190 007 252		11 337 949

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		148 606	4 208 618	
TOTAL immobilisations incorporelles :		148 606	4 208 618	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		2 356 104	75 298 212	
Constructions installations générales			26 960 761	
Install. techn., matériel et out. industriels		198 596	4 780 909	
Inst. générales, agencements et divers			48 205	
Matériel de transport		121 988	78 395 353	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		146 275	4 950 597	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	2 765 599		539 230	
TOTAL immobilisations corporelles :	2 765 599	2 822 963	190 973 266	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			426 147	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			426 147	
TOTAL GÉNÉRAL	2 765 599	2 971 570	195 608 031	

Amortissements

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	3 650 963	343 240	148 606	3 845 596
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 650 963	343 240	148 606	3 845 596
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	36 747 757	2 944 335	1 294 339	38 397 753
Constructions installations générales	17 330 194	1 350 726		18 680 920
Installations techn. et outillage industriel	4 039 770	171 308	198 547	4 012 532
Inst. générales, agencements et divers	44 349	2 021		46 371
Matériel de transport	20 577 389	4 675 109	116 874	25 135 624
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 964 479	300 037	144 391	4 120 125
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	82 703 939	9 443 536	1 754 151	90 393 324
TOTAL GÉNÉRAL	86 354 902	9 786 775	1 902 757	94 238 920

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
 Edition du 10/05/23
 Devise d'édition

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL Immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges		1 250 000		1 250 000
	1 561 896	2 321 821	800 274	3 083 444
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 561 896	2 321 821	800 274	3 083 444
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	64 377			64 377
	1 108 156	58 823	559 329	607 650
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 172 533	58 823	559 329	672 027
TOTAL GÉNÉRAL	2 734 429	3 630 644	1 359 602	5 005 471

État des Échéances des Créances et Dettes

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	592 079		592 079
Autres créances clients	29 142 384	29 142 384	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 180	4 180	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 006	40 006	
État - Impôts sur les bénéfiques			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 904 481	1 904 481	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	29 049	29 049	
Débiteurs divers	2 378 470	2 378 470	
TOTAL de l'actif circulant :	34 090 649	33 498 570	592 079
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 143 172	2 143 172	

TOTAL GÉNÉRAL	36 233 822	35 641 742	592 079
----------------------	-------------------	-------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	72	72		
- à plus d' 1 an à l'origine	5 260 518	2 198 133	3 062 385	
Emprunts et dettes financières divers	306 676	86 658	220 018	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 210 141	24 210 141		
Personnel et comptes rattachés	5 273 886	5 273 886		
Sécurité sociale et autres organismes	1 643 095	1 643 095		
Impôts sur les bénéfiques	3 556 332	3 556 332		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 272 667	2 272 667		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	4 730 855	3 202 086	1 528 770	
Groupe et associés	17 878 974	88 974		17 790 000
Autres dettes	5 010 975	5 010 975		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	219 041	219 041		

TOTAL GÉNÉRAL	70 363 232	47 762 060	4 811 172	17 790 000
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

Charges à Payer

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72
Emprunts et dettes financières divers	88 974
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 242 921
Dettes fiscales et sociales	8 466 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 770 220
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	4 970 975
TOTAL	19 539 961

Produits à Recevoir

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 006 541
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	32 627
Autres créances	2 343 771
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 382 939

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Charges et Produits Constatés d'Avance

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 143 172	219 041
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 143 172	219 041

Composition du Capital Social

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	291500	15
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	291500	15

Crédit-Bail

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Terrain	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			50 064 637		50 064 637
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs			22 798 147		22 798 147
- dotations de l'exercice			3 915 914		3 915 914
TOTAL			23 360 576		23 360 576

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs			31 681 699		31 681 699
- dotations de l'exercice			5 670 264		5 670 264
TOTAL			37 351 963		37 351 963

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus			5 730 453		5 730 453
- à plus d'un an et cinq ans au plus			13 003 007		13 003 007
- à plus de cinq ans					
TOTAL			18 733 460		18 733 460

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus			9 174		9 174
- à plus d'un an et cinq ans au plus			491 472		491 472
- à plus de cinq ans					
TOTAL			500 646		500 646

Mont. pris en charge dans l'exercice			6 289 171		6 289 171
--------------------------------------	--	--	-----------	--	-----------

Rappel : Redevance de crédit bail					6 289 171
-----------------------------------	--	--	--	--	-----------

La société conclut certaines opérations de couverture pour couvrir son exposition au risque de taux liée à son endettement. Ces opérations sont parfaitement adossées aux transactions couvertes. Ainsi, les instruments de couverture affectés à la couverture d'opérations réalisées ou futures ne sont pas enregistrés au bilan.

Engagements Financiers

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	848 000
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	1 915 640
Autres engagements donnés :	18 733 460
Engagement de paiement de CREDIT BAIL	18 733 460
Clause de covenant sur nos financements	
IDR : Départ de l'ensemble du personnel à 62 ans ; taux d'actualisation de 3,2% ; taux d'inflation de 2.8% ; probabilité de vie et de turnover en fonction des grilles officielles.	

TOTAL	21 497 100
-------	------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	18 733 460
Biens reçus en CREDIT BAIL	18 733 460

TOTAL	18 733 460
-------	------------

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

G.M.P

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 260 518
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	5 260 518